



Fédération de l'Administration Générale de l'État - FO

46, rue des Petites Écuries – 75010 Paris

☎ 01.42.46.40.19 – @ contact@fagefo.fr - www.fagefo.fr

COMMUNIQUE

NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL ET DU SERVICE PUBLIC

Le bureau fédéral de la FAGE FO réuni ce jour, déclare que le communiqué du Conseil Fédéral de la FAGE FO du 1^{er} juin 2017* et la déclaration de son bureau du 13 juin 2017** restent d'actualité.

Le bureau a pris connaissance de la déclaration de la Commission Exécutive Confédérale réunie le lundi 4 septembre 2017 qui dénonce notamment au sujet des ordonnances sur le code du travail que «... *nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tel inacceptables...* » ce que le bureau de la FAGE FO approuve.

En conséquence, le bureau de la FAGE FO soutient l'ensemble des structures ayant déjà appelé à manifester le 12 septembre.

Le bureau de la FAGE FO demande à tous ses syndicats nationaux et toutes ses sections syndicales de se réunir dans les plus brefs délais afin de préparer la riposte à toutes ces contre-réformes.

En effet, le bureau de la FAGE FO estime qu'il est urgent que la Confédération et les structures fédérales et départementales organisent une mobilisation à la hauteur des attaques menées contre tous les salariés du public comme du privé.

Paris, le 5 septembre 2017



Fédération de l'Administration Générale de l'État - FO

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris

☎ 01.42.46.40.19 - @ contact@fagefo.fr - www.fagefo.fr

Paris, le 1^{er} juin 2017

COMMUNIQUE *

Le Conseil Fédéral de la FAGE FO réuni ce jour :

- prend acte que le nouveau gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de ministère dédié à la Fonction Publique, celle-ci relevant désormais du ministère de l'Action et des comptes publics. Cette décision affiche clairement le dessein de lier le destin de plus de 5 millions fonctionnaires et agents publics aux contraintes budgétaires lesquelles ont déjà permis aux gouvernements précédents de supprimer des postes par milliers et de fait des services publics
- réaffirme que tout emploi public doit être pourvu par un agent sous statut de la fonction publique. Seul le statut général de la Fonction publique garantit l'indépendance des agents et permet l'égalité de traitement de tous les citoyens et/ou usagers ; dans le même objectif, le conseil fédéral exige la garantie d'emploi de tous les contractuels
- condamne toutes mesures mettant en cause les garanties statutaires des agents tels que le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération), RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), de la fusion des corps qui conduisent à la disparition des statuts particuliers, de la déconcentration relative aux demandes de mobilité (CAP et CCP locales) permettant notamment de lever les derniers obstacles à la mobilité forcée
- exige l'abrogation de la loi travail dont notamment le décret du 6 mai 2017 concernant la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique
- revendique le maintien de la valeur unique du point d'indice pour toute la Fonction publique et exige l'augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes salariales subies depuis l'année 2000

- **demande la revalorisation des pensions et retraites au 1^{er} octobre 2017 et le retour systématique de cette revalorisation le 1^{er} janvier de chaque année, le rattrapage du pouvoir d'achat ainsi que l'indexation des retraites et des pensions sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation, ce qui a conduit au décrochage du pouvoir d'achat des retraités**
- **se félicite que notre organisation, la Cgt FO, reste fidèle à son principe d'indépendance à l'égard de tous les partis et au-delà de tous les groupes de pression, et le maintienne en ne donnant aucune consigne de vote lors des élections politiques**
- **affirme que notre organisation syndicale confédérée doit rester indépendante et libre de ses analyses et ses choix dans les modalités d'expression de lutte et les moyens d'action pour la défense totale et entière des salariés et notamment des agents publics et ce dans le respect des résolutions adoptées dans nos instances**
- **s'engage aux côtés de la Confédération et de la FGF afin de combattre tous les projets néfastes pour les salariés du public comme du privé**

Adopté à l'unanimité des membres présents



Fédération de l'Administration Générale de l'État - FO

46, rue des Petites Écuries – 75010 Paris

☎ 01.42.46.40.19 – @ contact@fagefo.fr - www.fagefo.fr

Paris, le 13 juin 2017 ***

Le Bureau de la Fédération de l'Administration générale de l'Etat Force Ouvrière réuni ce jour 13 juin 2017, tient à rappeler les termes de la déclaration du Conseil fédéral du 1^{er} juin 2017 (ci-jointe) et notamment :

« ... *affirme que notre organisation syndicale confédérée doit rester indépendante et libre de ses analyses et ses choix dans les modalités d'expression de lutte et les moyens d'action pour la défense totale et entière des salariés et notamment des agents publics et ce dans le respect des résolutions adoptées dans nos instances... ».*

A l'heure où des informations laissent prévoir la conduite d'un débat visant à remettre en question les bases même de l'organisation de la démocratie sociale, la FAGE FO réaffirme son attachement indéfectible:

- aux valeurs fondamentales édictées par la Charte d'Amiens et le Préambule de la Constitution de 1946 qui garantit à tout travailleur de participer par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail ce qui induit le refus des référendums d'entreprise
- au respect du principe de hiérarchie des normes,
- à l'indépendance des tribunaux, en particulier ceux chargés de la protection des droits des travailleurs, ce qui induit la libre appréciation du licenciement abusif et des indemnités inhérentes

Considérant que le 6 juin, le gouvernement a adressé aux organisations syndicales, une « *feuille de route* » notamment sur le *programme de travail* pour rénover notre modèle social dans un calendrier contraint pour la « *rénovation de notre droit du travail* » à la fin de l'été

Considérant que le CCN des 6 et 7 avril dans sa résolution a exprimé que « *compte tenu de la situation et des mesures graves qui pourraient être prises dans les semaines et les mois à venir, y compris cet été, le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Il donne mandat à la CE, au bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives qu'exigerait la situation* »

Estime qu' au vu des éléments susvisés et de la gravité de la situation pour l'ensemble des salariés, demande que la CE donne à toutes les instances de la Cgt FO les éléments d'analyse et réflexion et prenne, s'il le faut, la décision de convoquer le CCN dans les plus brefs délais afin de prendre les mesures qui s'imposent.